

Décision

Générale

colonial

Décision n° 166 (nominations d'okals)

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 février 1947

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1947

Date du numéro
28 février 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier aux colonies et les textes subséquents qui l'ont modifié: Vu les nécessités du service : Sur la proposition des commandants de cercle. en accord avec le chef du bureau des affaires politiques.

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. — Sont nommés okal pour compter du 1er février 1947 et perçoivent à ce titre une gratification mensuelle dont le montant est indiqué ci-dessous : CERCLE DE DJIBOUTI. Poste d'Ali-Sabieh. Fadoul Hassan, Usa Rer Moussé Rer Madigan : 500 francs. Okiye God, Issa Horréné Guel Walal : 500 francs. Cercle de Dikhil. Araïta Hammad, Dankali Adorassou Illi Hammadou : 500 francs. Odoum Sanalasse Addo, Dankali Adorassou Oumarto : 500 francs. Abdalla Gaditto, Dankali Adorassou Mirganto : 500 francs. Ali Mahammad, Dankali Adorassou Fadihitté : 600 francs. Cercle de Tadjoura. Batiao Ali, Dankali Badoita Mèla Hayis : 500 francs. Abdalla Aboubakar. Dankali Bassoma : 400 francs.

Le Gouverneur, P. H. Siriex